

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Commune de
VARETZ

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de VARETZ

L'an **deux mil seize, le dix juin**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **VARETZ**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Nicolas PENNEL**.

Étaient présents : M. Nicolas PENNEL, Mme Marie-Catherine GOULMY, M. Pascal BARRIÈRE, M. Paul AUDARD, Mme Emilie MEREL, Mme Brigitte BERTHY, Mme Maria SOUSA BORGES, M. Eric JAUBERTIE, Mme Maryse LOCHU, M. Matthieu FROIDEFOND, Mme Elisabeth GODDAERT, Mme Mireille DURAND, M. Jean Philippe TAURISSON.

Étaient absents non excusés : M. Aurélian COURSIERE.

Procurations : M. Aimé PONS en faveur de M. Nicolas PENNEL, Mme Jany GUENNOG-BARRIERE en faveur de Mme Maryse LOCHU, Mme Marie LORIOL en faveur de M. Matthieu FROIDEFOND, M. Clément TALLERIE en faveur de M. Pascal BARRIÈRE, M. Jean-Pierre CHARLIAGUET en faveur de Mme Elisabeth GODDAERT.

Secrétaire : Mme Marie-Catherine GOULMY.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H30

INFORMATION : Approbation du compte-rendu de la séance du 08 Avril 2016 et Approbation du compte-rendu de la séance du 03 Mai 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les comptes rendus des Conseils Municipaux du 08 Avril 2016 et du 03 Mai 2016.

INFORMATION : Relevé des décisions du Maire

Les décisions de Mr Le Maire ont été au nombre de 16 et concernent les éléments suivants :

04/05/2016	DEC-2016-001	Suppression de la régie de recettes "Droits de stationnement" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-002	Suppression de la régie de recettes "Médiathèque" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-003	Suppression de la régie de recettes "Quêtes et dons" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-004	Suppression de la régie de recettes "Point-Multimédia" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-005	Suppression de la régie de recettes "Photocopies" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-006	Suppression de la régie de recettes "Location de mobilier" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-007	Suppression de la régie de recettes "Garderie scolaire" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-008	Suppression de la régie de recettes "Cantine" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-009	Suppression de la régie de recettes "Ateliers" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-010	Suppression de la régie de recettes "ALSH" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-011	Acte constitutif d'une régie de recettes « Médiathèque » à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-012	Acte constitutif d'une régie de recettes « Droits divers » à compter du 15 mai 2016
13/05/2016	DEC-2016-013	Contrat de vérification des installations électriques, gaz, moyens de secours et alarme de protection incendie des bâtiments communaux
25/05/2016	DEC-2016-014	Contrat de location de l'appartement situé au 2 Rue Ludovic Bourzat (La Poste) au bénéfice de Mme Karine FARGES
30/05/2016	DEC-2016-015	Contrat de maintenance informatique Odyssee
31/05/2016	DEC-2016-016	Contrat de dératissage Groupe Scolaire/Ruisseau de Lafarge

INFORMATION : Jury d'assises-Tirage au sort des listes préparatoires pour l'année 2017

Droit de préemption urbain-vente SCI Les Jardins de la source

Le bien concerné par cette vente ne se situe pas dans la zone d'application du droit de préemption urbain, cette délibération a été retirée.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-059 : Décision Modificative N°1-BP2016 Ajustements de crédits

Monsieur Barrière, Adjoint en charge des finances, présente les modifications d'inscription à effectuer sur le budget de la commune 2016, notamment suite à la réception des arrêtés attributifs des subventions 2016.

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2016 sont insuffisants,

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES				13 094.60
Dépenses imprévues			020	13 094.60
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID				18 000.00
Autres réseaux divers			215381	4 000.00
Autres collections, oeuvres d'art			2168	4 000.00
Matériel de bureau et matériel informatique			2183	5 000.00
Mobilier			2184	5 000.00
OP : RESERVE FONCIERE				20 000.00
Terrains nus			2111 1606	20 000.00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0.00		51 094.60
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	6 182.00
Dotation forfaitaire	7411	6 963.00		
Dotation de solidarité rurale			74121	1 688.00
Dotation nationale de péréquation	74127	907.00		
RECETTES - FONCTIONNEMENT		7 870.00		7 870.00
OP : VOIRIE 2016				17 946.60
GFP de rattachement			13251 1601	17 946.60
OP : AD'AP (TRAVAUX)				7 924.00
Fonds éqpmnt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341 1602	7 924.00
OP : RESERVE FONCIERE				20 000.00
Fonds éqpmnt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341 1606	20 000.00
OP : ECOLE NUMERIQUE 2016				5 224.00
Subv. éqpmnt non transf. - Départements			1323 1608	1 959.00
Fonds éqpmnt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341 1608	3 265.00
RECETTES - INVESTISSEMENT		0.00		51 094.60

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

APPROUVE la décision modificative indiquée ci-dessus.

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-060 : Admission en non valeur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Trésorier de Malemort informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches.

La liste annexée à la présente délibération concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 22.22€.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 22.22€ selon l'état transmis par le trésorier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

APPROUVE l'admission en non-valeur la somme de 22.22€ selon l'état transmis par le trésorier,

DIT que ces dépenses seront imputées au Budget Primitif 2016 aux comptes 6541 (non-valeur).

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION